Saint-Césaire
Ville en mouvement

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 09 avril 2024 à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur Luc Forand, maire, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers : Joanie Généreux, Michel Denicourt, Michel Deschamps, Jacques Bienvenue, Claudie Létourneau et Denis Chagnon.

Également présentes : Me Isabelle François, directrice générale et greffière et Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2024-04-141

Ville amie des monarques / Engagement

Considérant que le guide des meilleures pratiques pour les dirigeants municipaux intitulé « La conservation du papillon monarque en milieu urbain au Canada », conçu par Garden For Wildlife, présente 24 mesures permettant de passer à l'action, notamment la publication d'une déclaration du Conseil municipal, lancer une campagne de communication pour les citoyens, et organiser une distribution gratuite d'asclépiade et de plantes indigènes;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que:

- la Ville de Saint-Césaire s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent;

- le maire, ou en son absence, le maire suppléant, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Copie certifiée conforme ce 11 avril 2024

Me Isabelle François, avocate
Directrice générale et greffière

VILLE DE SAINT-CÉSAIRE 2000

1111, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450.469.3108
Télécopieur : 450.469.5275
www.villesaintcesaire.com

Cet extrait de procès-verbal sera ratifié lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal.